SOCIETE GENERALE
Gestion

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

RICHELIEU DYNAMIQUE PART 700

Code AMF : (C) 990000083069

Ce fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est géré par Société Générale Gestion, société du groupe Amundi
FCPE – Fonds d'Epargne Salariale soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " Actions des pays de l'Union européenne ".
En souscrivant à RICHELIEU DYNAMIQUE PART 700, vous accédez à un univers composé d'OPC orientés vers les marchés d'actions européennnes.
L'objectif de gestion du FCPE est de maximiser la performance par la diversification du portefeuille sur les marchés des actions des pays de l'Union Européenne.
Pour y parvenir, le FCPE cherche à tirer parti des évolutions des marchés des actions européennes en modulant l'exposition du fonds aux pays, aux types de valeurs et de capitalisations, aux secteurs d'activités et aux devises, en fonction de ses scénarios économiques et de ses anticipations de marchés.
Le FCPE est en permanence investi à hauteur de 90% minimum en OPC français et/ou européens conformes à la Directive européenne 2009/65/CE classés « Actions de pays de la zone euro », « Actions françaises », « Actions des pays de l'Union européenne ».
Des acquisitions temporaires de titres peuvent être utilisées.
L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.
Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.
Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon hebdomadaire, les opérations de rachat sont exécutées chaque vendredi, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.
Durée de placement recommandée : 5 ans.
Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Le niveau de risque de ce FCPE reflète le risque de son allocation majoritairement exposée au marché actions.
Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le FCPE non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie). L'investisseur peut obtenir auprès de son entreprise et/ou de son teneur de compte les taux des frais d'entrée et de sortie qui lui sont applicables.	
Frais prélevés par le FCPE sur une année	
Frais courants	4,07% de l'actif net moyen
Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre entreprise et/ou du teneur de compte.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021.
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCPE donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais de ce FCPE, veuillez-vous référer aux rubriques "frais" de son règlement disponible sur le site internet du teneur de compte.

Performances passées

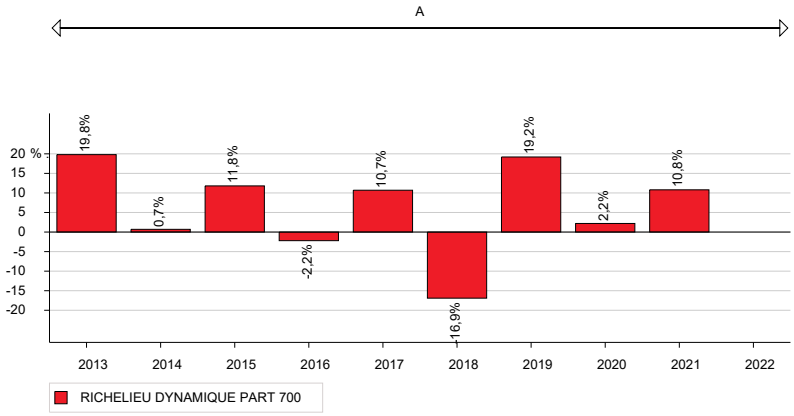

A : Durant cette période, le FCPE adopte une classification "Actions des pays de la Communauté européenne "

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCPE.
Le FCPE a été agréé le 28 janvier 2003.
La part 700 a été créée le 23 mai 2003.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.
Nom du teneur de compte : SG TCC et/ou, le cas échéant, tout autre Teneur de comptes désigné par l'Entreprise..
Forme juridique du FCPE : multi-entreprises.
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.
Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la Société de gestion : www.societegeneralegestion.fr).
Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Il a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, la gestion financière, administrative et comptable. Il décide notamment des opérations de fusion, scission ou liquidation. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.
Le règlement et les derniers documents d'information périodique réglementaires du FCPE, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.
La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte.
La responsabilité de Société Générale Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Société Générale Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.